



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

GUIDE D'INSCRIPTION

CONCOURS INTERNE

LIEUTENANT 2^{ème} CLASSE
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

au titre de l'année 2018

DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP/SCEP 2018

SOMMAIRE

INSCRIPTION ET DEROULEMENT DU CONCOURS INTERNE

I- CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR	page 3
II- MODALITES D'INSCRIPTION	
A- Calendrier	page 3
B- Préinscription par voie électronique	page 3
C- Retrait du dossier de candidature par voie postale	page 4
D- Envoi du dossier de candidature par voie postale	page 5
III- LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES	page 5
IV- DEROULEMENT DES EPREUVES	page 6
V- PUBLICATION DES RESULTATS	page 7
ANNEXES	
1- Mode d'emploi préinscription en ligne	page 8
2- Etat des services publics	page 13
3- Déclaration sur l'honneur	page 15
4- Demande de reconnaissance de qualification professionnelle	page 16
5- Accusé de réception	page 17

I- CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Le concours interne de lieutenant de 2ème classe est ouvert :

a) aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

- aux militaires,

- aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale,

comptant au moins quatre de services publics au 1^{er} janvier 2018 et titulaires d'une qualification de chef d'agrès tout engin de sapeurs-pompiers professionnels ou reconnue comme équivalente par la commission compétente instituée par arrêté du ministère de l'intérieur.

b) aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé, dans les conditions fixées par cet alinéa et par décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 susvisé.

II- MODALITES D'INSCRIPTION

A- Calendrier

Date d'ouverture des préinscriptions : **vendredi 4 mai 2018**

Date limite de retrait du formulaire d'inscription par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : **vendredi 1^{er} juin 2018**

Date de clôture des préinscriptions par voie électronique et postale (le cachet de la poste faisant foi) : **vendredi 1^{er} juin 2018**

Date limite d'envoi du dossier de candidature complet par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : **vendredi 8 juin 2018**

Contact gestionnaire : dgscgc-gestionnaireconcours3@interieur.gouv.fr

B-Inscription

B-1 préinscription par voie électronique (annexe 1)

Il est recommandé d'utiliser cette procédure, plus rapide et plus sûre. Les données saisies lors de la préinscription par voie électronique sont reprises automatiquement par le système automatisé de gestion des concours.

Pour procéder à sa préinscription par voie électronique, le candidat se connecte sur le site internet du ministère de l'intérieur (« www.interieur.gouv.fr » – rubrique « le ministère recrute – filière sécurité civile – métiers de la sécurité civile – métiers et concours – les concours de sapeurs-pompiers »).

Il communique son identité et les différents renseignements qui lui sont demandés afin de créer un compte (authentification).

Le candidat complète ensuite le dossier informatif qui s'affiche à l'écran. Les renseignements signalés comme obligatoires sont indispensables au traitement informatique de sa candidature et doivent donc être complétés avec soin. En effet, si tous les champs obligatoires ne sont pas correctement remplis, le candidat ne pourra en aucun cas valider sa demande d'inscription.

Lorsqu'il a saisi l'ensemble des renseignements demandés, le candidat peut mettre en attente sa demande de préinscription et la valider au plus tard à la date fixée soit le **vendredi 1^{er} juin 2018**. L'annulation de la demande de préinscription et les modifications après validation ne peuvent pas s'effectuer par voie électronique. Elles ne sont possibles que par courriel à l'adresse suivante : dgscgc-gestionnaireconcours3@interieur.gouv.fr ou par courrier adressé au service gestionnaire DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP, section des concours et examens professionnels, Place Beauvau, 75800 Paris cedex 08.

**Attention : votre préinscription devra obligatoirement être VALIDÉE dans le logiciel pour quelle puisse être prise en compte par la section concours et examens professionnels
Lorsque votre préinscription est VALIDÉE, vous recevrez un message électronique avec un numéro de dossier.**

B.2 par voie postale

Le candidat adresse une demande de dossier d'inscription, accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour une lettre prioritaire d'un poids (de 20 g à 100g) et libellée à l'adresse du candidat (format A4 21x 29.7cm). Cette lettre qui vaut préinscription sera transmise par courrier postal **au plus tard le vendredi 1^{er} juin 2018** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de l'intérieur
DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP/Section concours et examens professionnels
Concours interne de lieutenant 2^{ème} classe
place Beauvau
75800 Paris cedex 08

Attention : si vous optez pour cette formalité, vous êtes invité à prendre en considération les délais postaux.

Qu'elle se fasse par voie électronique ou postale, la préinscription est obligatoire.

C- Inscriptions : l'inscription consiste en l'envoi du dossier de candidature par voie postale

Dans le cas de préinscription en ligne, le candidat doit télécharger les pièces jointes au guide d'inscription à renvoyer avec son dossier de candidature.

Les candidats doivent transmettre leur dossier de candidature accompagné des pièces justificatives requises (voir annexes) par voie postale, au plus tard à la date de clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) **soit le vendredi 8 juin 2018** au :

Ministère de l'intérieur
DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP/Section concours et examens professionnels
Concours interne de lieutenant 2ème classe
place Beauvau
75800 Paris cedex 08

Le service gestionnaire accusera réception du dossier d'inscription par courrier à l'aide des enveloppes fournies par le candidat **[annexe 5 à compléter]**.

RAPPEL : Tout dossier sera rejeté si la procédure décrite ci-dessus (B ou C) n'est pas respectée ou si le dossier est incomplet ou transmis hors délai.

III. LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le dossier de candidature devra être adressé par le candidat à la DGSCGC accompagné des pièces justificatives suivantes :

- un **curriculum vitae** ;
- un **état détaillé des services publics accomplis** depuis la date d'entrée dans la fonction publique, complété et signé par l'autorité compétente [**le modèle en annexe 2 doit impérativement être utilisé**] ;
- une **copie du diplôme de chef d'agrès tout engin de sapeurs-pompiers professionnels** ;
- un **certificat sur l'honneur** signé par le candidat attestant de l'exactitude des renseignements fournis et précisant que toute déclaration inexacte peut lui faire perdre le bénéfice de son éventuelle admission au concours [**le modèle en annexe 3 doit impérativement être utilisé**] ;
- **4 enveloppes** (161*230) affranchies au tarif en vigueur « lettre prioritaire d'un poids de 20g à 100g » et libellées à l'adresse du candidat.

Les candidats qui doivent présenter une demande de reconnaissance d'une qualification reconnue comme équivalente à celle d'équipier, doivent compléter le formulaire joint [annexe 4 à compléter] délivré par la DGSCGC et fournir les pièces justificatives demandées. Le dossier complet devra être adressé avec le dossier de candidature.

Les candidats publics non titulaires (article 8 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013) **devront fournir en outre les pièces suivantes** :

Les candidats publics non titulaires (article 8 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013) **devront fournir en outre les pièces suivantes :**

- **un document attestant de la nationalité française** du candidat (copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours) ou une attestation sur l'honneur de la nationalité française ;
- **une attestation de la position régulière au regard des obligations du service national** (certificat de participation à la journée défense et citoyenneté [JDC] ou une notification d'exemption médicale, ou encore une attestation sur l'honneur de sa position régulière au regard des obligations de service national).

Les candidats souhaitant un aménagement d'épreuves au titre du handicap devront également fournir :

- une demande d'aménagement d'épreuves
- un certificat médical d'aptitude
- un justificatif de reconnaissance de « travailleur handicapé »

Enfin, **les candidats ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen** devront fournir les documents **suivants**, émanant de l'autorité compétente de cet Etat (article 6 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013) :

- **l'original ou la photocopie lisible du certificat de nationalité émis par le pays d'origine** ou tout autre document authentique faisant foi de la nationalité dans le pays d'origine dont la traduction en langue française est authentifiée ;
- **une attestation sur l'honneur de leur position régulière au regard des obligations de service national** de l'État dont ils sont ressortissants ;

IV. DEROULEMENT DES EPREUVES

L'épreuve d'admissibilité et l'épreuve écrite d'admission se dérouleront en Ile-de-France, Corse et Outre-mer.

L'épreuve orale d'admission aura lieu en Ile de France avec possibilité de visioconférence pour les candidats ultra-marins.

Les candidats sont convoqués individuellement. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration. Si ces convocations ne vous sont pas parvenues 5 jours avant la date prévisionnelle de début des épreuves, vous êtes invité à entrer en relation avec le service gestionnaire : dgscgc-gestionnaireconcours3@interieur.gouv.fr

V. PUBLICATION DES RESULTATS

Les listes des candidats admissibles et admis seront communiquées :

- sur le site internet du ministère de l'intérieur : « www.interieur.gouv.fr » – rubrique «Le ministère recrute – Sécurité civile –Métiers de la sécurité civile – Métiers et concours- Les concours de sapeurs-pompiers »

- par voie d'affichage au sein des locaux de la DGSCGC, 18 rue des Pyrénées, 75020 Paris.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les candidats admis sont inscrits sur une liste d'admis par arrêté du ministère de l'intérieur. L'inscription sur cette liste ne vaut pas recrutement.

En application de l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, l'inscription du lauréat d'un examen professionnel de promotion interne de la fonction publique territoriale sur une liste d'aptitude est valable pendant une période de 4 ans. Le lauréat ne bénéficie de ce droit les 3^{ème} et 4^{ème} années qu'à la condition d'avoir demandé par écrit à être maintenu sur cette liste au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la 3^{ème} année.

ANNEXE 1



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MODE D'EMPLOI PRÉ INSCRIPTION EN LIGNE

1- Se connecter sur le site du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante :

<http://www.interieur.gouv.fr/fr/Le-ministere/Securite-civile/Metiers-et-concours/Les-concours-de-sapeurs-pompiers/Concours-et-examens-professionnels-d-officiers-de-sapeurs-pompiers-2018>

2- Cliquer sur le lien « pré inscription » pour le ou les concours/examens professionnels souhaités

3- Cette fenêtre apparaît :

Bienvenue sur le site des inscriptions en ligne aux concours du ministère de l'intérieur

Ce site vous permet d'enregistrer et de valider votre demande d'inscription à un ou plusieurs concours.

Attention : l'inscription n'est pas encore possible à partir d'un smartphone !

Pour simplement consulter les concours ouverts, il suffit de cliquer sur le bouton "Liste des sessions".

Pour accéder aux inscriptions, il faut utiliser le bouton "Identification".

- Avant de commencer à effectuer votre demande, il est indispensable d'avoir une connaissance des conditions de participation aux concours que vous souhaitez passer : consultez la notice d'information dans les pages précédentes de ce site.
- Préalablement à votre première demande d'inscription, vous devez créer un compte (identification).
- Vous devez ensuite saisir les renseignements demandés dans le dossier d'inscription.
- Lorsque vous avez rempli votre dossier, vous pouvez soit le valider tout de suite soit le mettre en attente puis le valider plus tard. En l'absence de réponse aux questions obligatoires, l'administration ne pourra donner suite à votre demande d'inscription.
- Toute modification d'un dossier en attente ou toute validation d'un dossier doit intervenir avant la date limite de validation fixée par l'administration, qui vous sera indiquée.

La réception du dossier que vous avez validé vous sera confirmée par mail.

Liste des sessions

Vous ne pouvez en aucun cas annuler votre demande d'inscription par internet. Vous ne pouvez le faire que par courrier adressé au bureau de rattachement qui vous aura indiqué.

Votre dossier sera ensuite contrôlé par les services de recrutement. Si vous ne remplissez pas les conditions pour concourir, vous recevrez une lettre vous indiquant que votre candidature n'est pas retenue. Sinon, vous recevrez directement une convocation.

ATTENTION : le contrôle ne porte dans un premier temps que sur les éléments que vous avez saisis dans votre dossier d'inscription. Les pièces justificatives ne vous sont demandées qu'après les épreuves, sauf exceptions expressément prévues par l'arrêté d'ouverture du concours. S'il apparaît que les renseignements que vous avez déclarés sont inexacts, vous serez automatiquement éliminé(e) même si vous avez été déclaré(e) admissible ou admis(e) par le jury.

Ce site rassemble des données personnelles avant leur inscription aux concours du ministère de l'intérieur. Les données collectées sont sous la responsabilité du directeur des ressources et des compétences de la police nationale. Ces informations sont destinées aux services de recrutement du ministère de l'intérieur.


Pendant toute la durée de conservation des données, vous bénéficiez des droits suivants :

- Droit d'opposition : Article 23 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.
- Droit d'accès : Article 25, 14, 42 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.
- Droit de rectification : Article 47 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Liste des sessions

4- Cliquer sur « Identification »

Bienvenue sur le site du Ministère de l'Intérieur



Mon compte

- Inscription en cours
- Modifier mon compte

Si vous avez déjà un compte, veuillez avoir l'extrême obligeance de bien vouloir vous identifier :

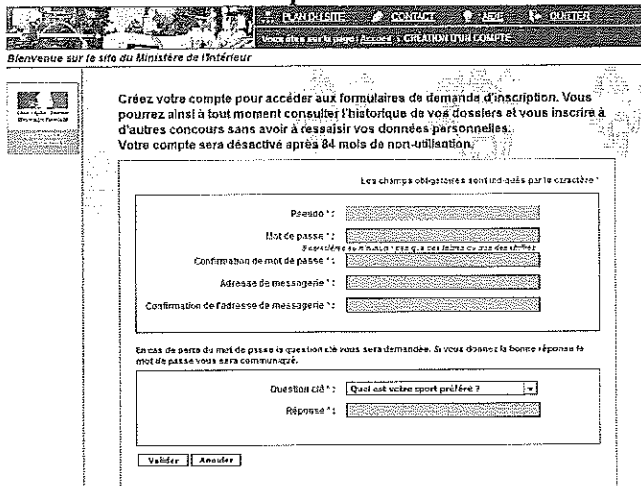
Lien vers le site du Ministère (nouvelle fenêtre) pseudo :

Mot de passe :

Si vous n'avez pas encore de compte, créez-en un

Si vous n'avez pas de compte

- cliquer sur « créer un compte »



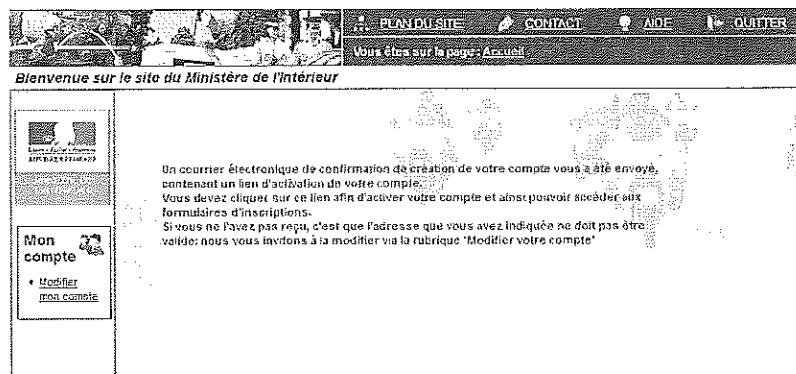
renseigner les 6 champs et valider

Si vous avez un compte

- remplir les champs « pseudo » et « Mot de passe »

- puis valider

Le message suivant apparaît :



- Message reçu sur votre messagerie :

« Bonjour XXX,

Votre compte a bien été créé. Afin de pouvoir accéder au service, merci de bien vouloir

le valider dans un délai de 60 jours en cliquant sur l'adresse ci-dessous:

<https://qualification-inscription-en-ligne.interieur.gouv.fr/sicmi/displayValidationCompte.do?id=6544&codeCorps=SC>

Passé ce délai, votre compte sera automatiquement supprimé.

Une fois votre compte validé, vous pourrez ainsi à tout moment vous inscrire à des sessions de concours ou consulter l'historique de vos dossiers sans avoir à ressaisir vos données personnelles.

Votre pseudo et votre mot de passe pour accéder à notre site d'inscription en ligne sont:

- pseudo :
- Mot de passe :

En cas d'oubli de votre mot de passe, vous devrez répondre à la question suivante:

Quel est votre sport préféré ?

- votre réponse :

A très bientôt.

- Cliquer sur le lien

La fenêtre suivante apparaît :

PLAN DU SITE CONTACT AIDE

Vous êtes sur la page : Accueil

Bienvenue sur le site du Ministère de l'Intérieur

Mon compte

- Modifier mon compte

Pour valider votre compte :
Veuillez saisir à nouveau votre pseudo, votre mot de passe; puis recopiez le texte qui apparaît dans l'image de vérification ci-dessous en tenant compte des minuscules/majuscules.
Cliquez enfin sur le bouton "Valider".

Pseudo * :

Mot de passe * :

Veuillez recopier le texte présent dans l'image, en tenant compte des majuscules/minuscules, dans la zone de saisie placée sous cette dernière. Merci de respecter les minuscules/majuscules

ca Mer s

[Obtenir un code audio](#)

[Retour accueil](#)

Remplir les champs et valider

Cette fenêtre apparaît :

Liste des concours

Vous êtes sur la page de liste des concours : pour vous inscrire cliquez sur la ligne qui vous intéresse dans la colonne concours. Si la ligne n'est pas cliquable cela signifie que vous n'êtes pas identifié ou que les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Si aucune ligne n'est présente cela signifie qu'aucun concours n'est ouvert actuellement.

ADMINISTRATION D'EMPLOI	RECRUTEMENT (CONCOURS, EXAMEN, SÉLON INDICATION)	DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS (HEURE DE PARIS)	DATE DES PREMIÈRES ÉPREUVES
preprocé dysc	concours ou examen professionnel XXI	XX/XX/XX	XX/XX/XX à 00h00	XX/XX

Mon compte

- inscription au cours
- Modifier mon compte

5- Cliquer sur le concours/examen professionnel souhaité pour remplir de dossier de pré inscription

Remplir tous les onglets proposés (Etat civil, autres renseignements...)

PLAN DU SITE CONTACT AIDE QUITTER

Vous êtes sur la page Accueil > Liste des concours > GERER VOS INSCRIPTIONS

Bienvenue sur le site du Ministère de l'Intérieur

Logo du Ministère de l'Intérieur

Mon compte

- Inscription en cours
- Modifier mon compte

Formulaire d'inscription

Concours ou examen professionnel - National

Pour que l'administration puisse examiner votre demande d'inscription, vous devez la valider au plus tard avant le 06/07/2016 à 23:59 (heure de Paris).
Si votre inscription est complète, vous pouvez la valider.
Si vous estimez que votre inscription est incomplète, vous pouvez l'enregistrer et la reprendre ultérieurement pour la modifier, avant de la valider.
Attention, vous ne pourrez plus modifier une inscription validée.
N'oubliez pas de remplir les trois onglets : Etat-civil, Autres renseignements, Options du concours.
Pour les concours externes, si vous indiquez une expérience professionnelle, il est indispensable de préciser sa durée.
message :p

ETAT CIVIL AUTRES RENSEIGNEMENTS

** Renseignements obligatoires pour Enregistrer votre inscription
* Renseignements obligatoires pour Valider votre inscription

Civilité * M Mme Mlle

Nom **
Pour les femmes mariées, mettre le nom de naissance

Prénom usuel **

Autres prénoms

Nom marital

Nationalité (pays) * FRANCE

Date de naissance ^
Sous la forme JJ/mm/aaaa

Dans l'onglet « autre renseignements », plusieurs items sont à compléter dont « service d'affectation » : indiquer : SDIS + n° département

A l'issue, vous avez deux possibilités :

- enregistrer votre pré inscription et la compléter plus tard. Dans ce cas, vous devez obligatoirement valider votre pré inscription après vos dernières modifications
- valider votre pré inscription

A la fin de votre inscription, vous devrez répondre à une dernière question portant sur le choix du centre d'examen. **Vous devez cocher un centre d'examen sauf « bureau national ».**

Enfin, lorsque votre pré inscription est validée, vous recevrez un message sur l'adresse de messagerie indiqué dans votre compte :

« Bonjour XXX,
CONCOURS XXX de 2018: Vous avez validé votre dossier d'inscription pour le concours indiqué ci-dessus. Votre n° de dossier est le XXX. Votre demande d'inscription va être transmise au service gestionnaire du concours pour lequel vous venez de faire acte de candidature. L'administrateur de l'inscription en ligne »

Attention : votre pré inscription devra obligatoirement être validée pour qu'elle puisse être prise en compte par la section concours et examens professionnels.

ETAT DES SERVICES PUBLICSCANDIDAT AU CONCOURS INTERNE DE LIEUTENANT DE 2eme DE SPP SESSION 2018

Nom : _____

Prénom : _____

Né le : _____ à : _____

SITUATION ACTUELLEPosition : en activité en détachement en congé parental mise à disposition autre : _____Grade : _____ Echelon : _____ Date de nomination dans le dernier échelon : ___ / ___ / ___
(Les périodes d'interruption de service - disponibilité, congé sans traitement - doivent être indiquées en rouge)

Grades	Emplois occupés	En qualité de (1)	Quotité (2)	Affectation (ou motif de l'interruption de service)	Durée			Colonne réservée à l'administration.
					Du (J/M/A) (3)	Au (J/M/A) (4)	Total (J/M/A)	

Grades	Emplois occupés	En qualité de (1)	Quotité (2)	Affectation (ou motif de l'interruption de service)	Du (J/M/A) (3)	Au (J/M/A) (4)	Total (J/M/A)	Colonne réservée à l'administration.
Total de la durée des services publics accomplis au 1^{er} janvier 2018 (inscrire la durée en J/M/A)								
(1) : précisez : auxiliaire, intérimaire, agent temporaire, contractuel, stagiaire, titulaire... (2) : indiquez : temps complet (=TC) ou temps partiel (=TP, préciser le temps le temps partiel) (3) : indiquez la date effective de nomination ou début de contrat (4) : indiquez la date de fin de fonctions par changement d'affectation, de grade, par démission, interruption de service ou fin de contrat								

VISA DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Je soussigné(e) Nom : _____ Prénom : _____ Grade : _____

• Reconnais avoir été informé(e) de la candidature de _____.

• Certifie exacts les renseignements portés sur l'état des services ci-dessus.

Fait à _____ le _____.

Signature et cachet (obligatoire) :

VISA DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Nom : _____

Prénom : _____

Qualité : _____

Fait à _____ le _____.

Signature et cachet (obligatoire) :

Annexe 3



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

en application des articles 10 et 12 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale

- 1) l'article 10 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale dispose : « [l]'autorité organisatrice avertit, au moment de leur inscription, les candidats aux concours prévus à l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée qu'ils devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré, conformément aux dispositions du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié [pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux]. ».
- 2) l'article 12 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 dispose : « [l]es candidats certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et se déclarent avertis que toute déclaration inexacte peut leur faire perdre le bénéfice de leur éventuelle admission au concours ou à l'examen. ».
- 3) Les candidats doivent justifier des conditions auxquelles leur nomination est subordonnée à la date du début des épreuves du concours.

Il ressort de ces éléments que :

- la convocation des candidats aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de leur demande d'inscription ;
- lorsque le contrôle des pièces fournies montre que des candidats ne remplissent pas les conditions requises pour faire acte de candidature, ils ne peuvent, ni figurer, ni être maintenus sur la liste d'admissibilité et/ou la liste d'admission, ni être nommés dans le grade supérieur, qu'ils aient été ou non de bonne foi.

En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

La loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit au candidat un droit d'accès et de rectification pour les données personnelles le concernant auprès de l'autorité organisatrice du concours.

Je soussigné(e).....
souhaite me présenter au concours interne de lieutenant de 2ème classe de sapeur-pompier professionnel.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations.
Je déclare sur l'honneur avoir été averti par l'administration que je devrai, en cas de succès à l'examen professionnel, justifier de mon aptitude physique à occuper l'emploi

À....., le /..... /.....

Signature obligatoire

Annexe 4



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Formulaire « Demande de reconnaissance de la qualification professionnelle » pour le concours interne de lieutenant 2ème classe de SPP

Le candidat doit justifier d'une qualification reconnue équivalente à celle de chef d'agrés tout engin

Nom et prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone :

Date et lieu de naissance :

Employeur et/ou organisme ayant délivré les titres ou diplômes, ou dispensé les formations	Qualifications obtenues : intitulé des titres ou diplômes obtenus, ou de la formation suivie	Date de début de la formation	Date de fin de la formation

Documents à fournir :

- copie des titres ou diplômes, ou des attestations de formation mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- présentation pour chaque titre, diplôme ou attestation de formation : conditions d'accès, objectifs pédagogiques, volumes horaires et contenus des enseignements suivis

Les documents doivent être rédigés en langue française ; toute traduction doit être certifiée par un traducteur agréé.

Je certifie l'authenticité des informations fournies dans le présent document.

Date :

Signature :

Annexe 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le

ACCUSE DE RECEPTION

Madame

Monsieur

Nom de famille _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : /_/_/_/_/_/_/

Votre demande de participation au concours interne de lieutenant de 2ème classe de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2018 est bien parvenue à mon service.

Je vous précise que le présent accusé de réception ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre demande d'inscription.

La chef de section des concours
et examens professionnels